

« Le droit de l'enfant au respect »

Genèse d'un texte fondateur

Traduction des notes de l'édition polonaise des Œuvres complètes
de Janusz Korczak : *Janusz Korczak DZIELA*,
t. 7, Varsovie 1993, pp. 507-510.
[Article publié sur http://korczak.fr](http://korczak.fr)

Marta Ciesielska est la directrice de Korczakianum et la Secrétaire de l'édition polonaise des Œuvres complètes de Janusz Korczak. En retraçant l'histoire du manifeste historique de Korczak en faveur des droits de l'enfant, « Le droit de l'enfant au respect* », son analyse nous montre combien Korczak était impliqué dans le grand mouvement de reconnaissance des droits de l'enfant, et ce depuis le début du XX^e siècle.

Nous en profitons pour renouveler en 2009, année du vingtième anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, notre appel pour une publication accessible aux jeunes français du texte magnifique dont il est question ici, un pamphlet de haut vol toujours aussi décapant et salutaire, dénonçant à juste titre les inepties et les trahisons persistantes du *peuple des adultes vis-à-vis du peuple des enfants*.

Le texte de Korczak ne fait pas plus de trente pages, mais son édition française est restée jusqu'à présent relativement invisible et hors de portée de la jeunesse dans des éditions onéreuses et ne risquant pas de l'intéresser (in l'excellent : *Comment aimer un enfant*, Laffont). Un contresens pour une brochure qui devrait pouvoir être étudiée en classe et circuler sous le manteau, dans les écoles, dans toutes les écoles, les instituts de formation et les établissements éducatifs !

*Dernière édition dans : *Comment aimer un enfant* (1919-1920), suivi de « Le droit de l'enfant au respect » (rééditions), Traduction Z. Bobowicz (de 1978), avec deux préfaces de S. Tomkiewicz et une chronologie en postface, Éd. R. Laffont, coll. Réponses, Paris 1998, 408 p. – Titre original : « Prawo dziecka do szacunku ».

Il y a peu de documents concernant la genèse, le temps et les circonstances de la rédaction, comme de l'unique publication pendant la vie de l'auteur, du « Droit de l'enfant au respect ».

Le *Catalogue* de la Bibliothèque Universitaire de Poznan indique que cette brochure a été éditée en 1928, sans autre information, ce qui paraît douteux en l'absence de confirmation dans les autres bibliographies. La mention est sans doute antidatée car la page de garde du manifeste de Korczak mentionne l'année 1929. Aucune bibliographie de l'année 1928 ne mentionne le « Droit de l'enfant au respect. ». *L'index administratif des Imprimés* signale « Le droit de l'enfant au respect » à la date du 31 janvier 1929 et *Le guide de la bibliographie* le mentionne dans son bulletin n° 3-4 de mars/avril 1929. La mention la plus ancienne de l'ouvrage date du 15 janvier 1929, dans le *Communiqué de l'Association de l'édition* où « Le droit de l'enfant au respect » figure parmi les nouveautés. Il est possible que cette brochure ait été publiée à la fin de l'année 1928 pour Noël, mais on ne peut pas non plus rejeter la possibilité de sa publication les premiers jours de l'année suivante.

Le témoignage de l'auteur dit que « Le droit de l'enfant au respect » était le résumé d'un cycle de conférences. Dans l'introduction à *La pédagogie avec humour* [T1] Korczak a affirmé que « *résumant un cycle de conférences dans une petite brochure, je lui ai donné le titre de « Le droit de l'enfant au respect ». Son idée principale : l'enfant est comme nous [les adultes] un Homme de valeur¹* ».

Probablement Korczak avait-il à l'esprit ses trois conférences données entre 1926-1928. Les textes originaux ayant disparu, on ne peut le supposer qu'à partir du titre de ces conférences et des courts articles de presse parus à leur sujet. Au printemps 1926, Korczak inaugure un cycle de discussions du Jeudi [T2] sur le sujet : « Les droits de l'enfant », à la demande du Département de l'Instruction spécialisée de l'Association des Instituteurs polonais des Écoles élémentaires². L'année suivante, il donne une conférence intitulée « Les droits de l'enfant en tant qu'être humain ³ » pendant la formation des instituteurs des établissements éducatifs et de la protection sociale, sur une durée de deux mois, du 9 février au 9 avril 1926. Enfin, dans les années 1927 et 1928, il participe à une série d'exposés sous-titrés « L'enfant lésé », organisé par la Commission de propagande du comité polonais d'Aide aux enfants⁴. Sans la connaissance des textes de ces conférences, on ne peut évidemment pas étudier dans quelle mesure et à quel point « Le droit de l'enfant au respect » en serait le résumé. Mais le fait que cette brochure-manifeste exprime les idées de Korczak depuis le début de son activité constitue aussi une difficulté supplémentaire à son étude.

Si globalement on peut dire que « Le droit de l'enfant au respect » a les mêmes sources que *Comment aimer un enfant* et les *Moments pédagogiques*, la genèse la plus directe de l'ouvrage renvoie directement à ses premiers écrits. Déjà en 1899, bien

¹ Janusz Korczak, *La pédagogie avec humour*, Mes vacances, Les bavardages à la radio du Vieux Docteur, Varsovie, 1939, page 5.

² *La Chronique du pays*, « L'école spéciale » 1925-1926, n° 3 avril-juin.

³ *La Chronique*, « La protection de l'enfant » 1927, n° 3 mai-juin.

⁴ *La Chronique du pays*, « L'école spéciale » 1927-1928, n° 2 janvier-mars.

avant la proclamation de la déclaration des droits de l'enfant, dans l'article « Le développement du concept de *l'amour du prochain* pendant le XIX^e siècle » publié dans *Czytelnia dla wszystkich*, Korczak avait formulé l'idée principale de sa pédagogie : les enfants ne sont pas des êtres humains en devenir mais ils le sont déjà depuis le premier jour de leur existence et à ce titre ils ont droit au respect. À partir de ce moment-là le thème des droits de l'enfant sera son principal objectif dans toutes ses œuvres pédagogiques, littéraires et journalistiques.

Cette problématique était particulièrement forte dans les ouvrages écrits après la première guerre mondiale. Probablement cela était-il lié avec le développement du mouvement pour les droits et la protection de l'enfant. Le sort tragique des orphelins de la guerre [de 1914-1918] avait entraîné la mobilisation des différentes associations internationales⁵. Partout, les appels et les déclarations s'étaient multipliés et on avait créé des programmes d'éducation et de protection pour les enfants victimes de guerre. En Pologne, par exemple, Stefania Sempolowska est à l'origine du projet de la *Charte des droits de l'enfant et des devoirs de la république envers les enfants*, adoptée par l'Assemblée des éducateurs réunie en 1919⁶.

Le thème des droits de l'enfant est prédominant dans les livres de Korczak comme *Comment aimer un enfant* (1920), « Le printemps et l'enfant [T3] » (1921), les deux romans du *roi Mathias* (1923) et *Quand je redeviendrai petit* (1925).

En se fondant sur l'affirmation de l'auteur, on peut dire qu'il a commencé son travail sur le texte du « Droit de l'enfant au respect » pendant les premiers mois de l'année 1928. Sur le plan des droits de l'enfant, c'était une année exceptionnelle. Elle commence en Pologne avec des événements très importants du point de vue du combat pour les droits des enfants, qui ont directement inspiré Korczak.

Du 17 au 23 septembre 1928 a été très solennellement célébrée pour la première fois en Pologne « La semaine de l'enfant » qui avait été organisée par le Comité Polonais de la Protection de l'Enfant. L'objectif de cette manifestation était la sensibilisation de la société au sort des enfants « *abandonnés, victimes de maltraitances familiales, souffrant de froid, de misère, sans domicile fixe, détruits par la rue, par des conditions de vie difficiles, par toutes sortes de travaux dégradants.*⁷ » Korczak, en tant que membre du Comité exécutif du Comité national de la Semaine de l'Enfant, a probablement participé aux préparatifs et aux manifestations.

Pour populariser et diffuser la *Déclaration de Droits de l'Enfant* (ratifiée par la Pologne en 1928) tant auprès des adultes que des enfants, la Société Internationale d'Aide aux Enfants à Genève a proposé d'organiser un concours mondial de dessins d'enfants pour illustrer chaque article de la Déclaration. C'est le Comité Polonais de la Protection de l'Enfant qui a été chargé de l'organisation du concours en Pologne. En 1928, l'action du Comité a abouti à la publication d'une brochure intitulée « La Déclaration des Droits de l'Enfant dans la créativité infantile » qui insérait les

⁵ Parmi lesquelles l'Association Internationale de la Protection de l'Enfant créée en 1920 qui a abouti à la proclamation le 23 février 1923 de la Déclaration des droits de l'enfant, appelée « Déclaration de Genève » ; en 1921 a été créée la Ligue Internationale de la Pédagogie Nouvelle.

⁶ Elle a exposé ses idées dans un article intitulé : « Conclusions sur la protection de l'enfant », *Robotnik* (Travailleur), 1919 n° 166.

⁷ Rapport du Comité Polonais de la Protection de l'Enfant « La Semaine de l'Enfant », 1928-1929, Varsovie, 1930, p. 5.

reproductions des dessins d'enfants les plus intéressants. De plus, plusieurs livres sur les formes institutionnelles et juridiques de la protection de l'enfant ont été publiés en 1928⁸.

Ce n'est probablement pas par hasard que l'édition du « Droit de l'enfant au respect » a coïncidé avec les travaux de la Commission de la Codification sur les changements et les compléments du Code pénal et avec un débat public sur les droits de l'enfant et sur les devoirs des grandes personnes envers les enfants. En octobre 1928, Stanislas Mar a déposé dans *Kurier Poranny* une proposition d'introduction dans le Code pénal d'un article protégeant l'enfant maltraité par ses parents ou tuteurs. Le Professeur Émile Stanislas Rappaport, Président de la Cour Suprême entre 1914-1939, membre du Présidium et Secrétaire général de la Commission de codification, a affirmé que la proposition de Mar serait consciencieusement examinée pendant sa session⁹. Janusz Korczak figure parmi les personnes qui ont donné leur avis sur ce sujet. Dans une lettre adressée à la rédaction de *Kurier Poranny*, il avait affirmé avec scepticisme qu'« *aucun paragraphe ne protégera un enfant contre la violence des adultes* ¹⁰ ».

On peut encore dire que « Le droit de l'enfant au respect » rédigé à la fin de l'année 1928 témoigne tout autant du mouvement d'action sociale en faveur des enfants qu'il en est le fruit.

Marta Ciesielska, *Janusz Korczak Dziela*, t. VII, Varsovie 1993, pp. 507-510, traduit du polonais par l'Association Frse J. Korczak © AFJK, 31 mars 2004
Remerciements à Ewa Kadziolka.

Notes de traduction

[T1] *Pedagogika zartobliwa* (Pédagogie avec humour), Korczak Dziela, T. X, pp. 187-264.

[T2] En Pologne, le jeudi est traditionnellement le jour des réunions et des rencontres informelles entre professionnels, en référence au célèbre « Dîner du jeudi » institué par le roi Stanislas Auguste Poniatowski pour réunir les forces vives de la nation, à la fin du XVIIIe siècle (avant la première partition du pays).

[T3] « *Wiosna i dziecko* ». Première édition en entier : Varsovie, Comité américano-polonais de l'Aide aux enfants, 1921, 14 pages.

⁸ On citera : Helena Boguszewska : *Zcie i dzieci (La vie et les enfants)*, Comité du Congrès International de la protection de l'Enfant ; Antoni Komorowski, Edward Nay Mark, Zofia Rosenblum : *O sadwnictwie nieletnich w Polsce (Le droit des mineurs en Pologne)*, Varsovie 1928, Comité Polonais du Congrès International de la Protection de l'Enfant ; Helena Boguszewska, Zofia Rosenblum : *Co sie nalezy wszystkim dzieciom (Quels sont les droits pour tous les enfants)*, Varsovie 1928, Comité Polonais de la Protection de l'Enfant.

⁹ L'article neuf du code pénal a été introduit le 1er septembre 1932 après plusieurs années du travail de la Commission de la Codification. Il contenait des articles qui protégeaient les enfants contre les adultes qui ont oublié leurs devoirs envers les enfants.

¹⁰ Janusz Korczak « *Dzieci bóstwa, dzieci ubóstwa* » (Les enfants de Dieu, les enfants de la misère — Titre basé sur un jeu de mots intraduisible), *Kurier Poranny*, 1928, n° 288.